

DERNIÈRE LIGNE DROITE

RÉDUIRE VOTRE ISF

Investir dans des PME ou donner à des associations caritatives sont les derniers moyens qu'il vous reste pour réduire votre ISF 2016.

Les Français redécouvrent les charmes de l'investissement dans les PME au travers de fonds d'investissement de proximité (FIP) ou de fonds communs de placement dans l'innovation (FCPI). Près de 100 000 contribuables y ont investi 861 millions d'euros l'an dernier, selon les statistiques de l'Association française de la gestion financière (AFG), un niveau de collecte qui n'avait plus été atteint depuis 2010. L'avantage fiscal est, il faut le dire, très attractif, avec une réduction d'ISF égale à 45 ou 50 % du montant placé, selon que le fonds est investi à 90 ou à 100 % au capital de PME, pour

une réduction maximale de 18 000 €. Mais attention à ne pas y investir les yeux fermés. Si leur performance définitive n'est pas encore connue (ces fonds ont une durée de vie qui excède parfois 10 ans), 60 % des fonds ISF commercialisés de 2007 - année de création de l'avantage fiscal - à 2012 sont actuellement en perte, selon les calculs du mensuel *Le Particulier*. En dépit du coup de pouce fiscal, 12 % d'entre eux devraient même faire perdre de l'argent à leurs souscripteurs. Attention également, car la conjoncture semble plus favorable aux fonds en phase de sortie qu'à ceux qui cherchent à investir. « *Cela me laisse penser qu'on est plutôt en haut de cycle* », prévient Jean-David Haas, directeur général de NextStage AM. D'où l'intérêt de sélectionner avec soin les



sociétés de gestion, en privilégiant celles qui ont déjà su faire leurs preuves par le passé. Certaines d'entre elles misent avant tout sur l'univers du capital-risque, n'hésitant pas à investir très en amont dans de jeunes pousses prometteuses. Une stratégie à haut risque qui sourit pour l'instant à Idivest Partners, Omnes Capital ou Truffle Capital. D'autres gérants (Alto Invest, Isatis Capital, Ixo Private Equity, NextStage AM...) préfèrent les entreprises du capital-développement, plus établies et sécurisantes, sur lesquelles les potentiels de gains sont moindres mais moins aléatoires. Enfin, une dernière frange de gérants parie sur des PME déjà cotées en Bourse. L'intérêt de ces fonds ? Immobiliser l'argent des épargnants le moins longtemps possible, de 5 ans et demi à

**861 millions d'euros
investis
l'an dernier
dans les FIP
et les FCPI**

7 ans, contre de 7 à 10 ans pour des fonds traditionnels, la revente des actions étant plus aisée en Bourse. Avec l'inconvénient d'être davantage tributaires des aléas boursiers. Mais les stratégies des gérants devraient évoluer. En théorie,

LeParticulier
www.leparticulier.fr

les investissements réalisés depuis le 1^{er} janvier ne peuvent plus concerner, sauf exception, que des entreprises de moins de 7 ans (ou 10 ans, via un FCPI). Ce qui exclurait 20 à 50 % des entreprises aujourd'hui financées. « *Mais 85 % des fonds actuellement distribués ont été immatriculés fin 2015, et ils échappent donc à ces contraintes* », indique Olivier Bourdelas, directeur général d'Inocap. Cela n'est cependant pas le cas de l'investissement au capital de PME en direct, via des sociétés holdings ou des mandats de gestion qui doivent dès maintenant se concentrer sur le financement de jeunes entreprises. Une raison supplémentaire d'être vigilant face à ce type de proposition octroyant une réduction d'impôt plus importante (jusqu'à 45 000 € pour 90 000 investis), mais dont les montages juridiques ne sont pas toujours irréprochables. Reste une dernière possibilité : donner à un organisme d'intérêt général pour profiter d'une réduction égale à 75 % des versements, plafonnée à 50 000 €. Un plafond abaissé à 45 000 € si, en plus du don, le redevable investit aussi dans des PME. Mais il ne faut plus tarder : seules les opérations effectuées avant les dates limites de déclaration permettront de réduire l'ISF dès cette année.

■ AURÉLIEN FERRON